

CHARTRE ETHIQUE DU CLUB DES CREATEURS ET DES ENTREPRISES NOUVELLES

Le Club constitue un lieu d'échanges entre créateurs, chefs d'entreprises récentes et des dirigeants expérimentés ou des professionnels de la création et du développement de l'entreprise.

A ce titre, comme dans toute entité, des règles du jeu doivent être respectées par les membres du Club pour le bon fonctionnement et la pérennité de celui-ci.

- A but non lucratif, le Club vise à favoriser la communication et l'échange entre professionnels. C'est pourquoi les membres du Club s'engagent à assister les autres adhérents et à communiquer leurs connaissances et leurs expériences. Les adhérents ne doivent pas nuire à d'autres membres.
- Chaque membre s'engage à participer activement et régulièrement aux réunions du Club durant toute l'année, à y accueillir tout nouveau membre pour lui montrer l'esprit du Club, à informer le Club de sa participation ou de son absence à une réunion.
- Le Club est un lieu d'échanges, de soutien visant à favoriser la création de partenariats entre membres ainsi qu'à dynamiser un réseau de professionnels. Dans un deuxième temps, et sans que cela implique la responsabilité de l'équipe d'animation du CCEN 93, celui-ci peut être un lieu d'affaires.
- Les adhérents s'engagent à ne pas diffuser à des tiers des éléments sur le Club, ses membres, leur parcours, ni à les utiliser à des fins personnelles. S'agissant des activités du club, et sous réserve de ce qui est diffusé sur le portail HEGO, l'accord préalable des adhérents est nécessaire à toute communication entre les membres et la CCIP 93.
- Le non-respect de cette charte par un adhérent conduira à une exclusion définitive du Club.

Date :

Nom et prénom :

Document à signer et à
retourner avec le
bulletin d'adhésion

Signature du dirigeant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)